



Déclaration liminaire Groupe de travail Non titulaire du 9 septembre 2013

Permettez nous avant de traiter l'ordre du jour de ce groupe de travail, quelques propos liminaires, sans revenir sur l'ensemble des revendications déjà exprimées par la CGT Finances Publiques lors des précédentes réunions.

Tout d'abord, malgré plusieurs de nos interventions nous déplorons que la Direction générale n'ait toujours pas pris les mesures nécessaires pour permettre aux représentants élu-e-s de participer dans de bonnes conditions aux CCP et aux différents groupes de travail :

- Les directions ne remplacent pas les absences et mettent nos représentants dans des situations plus qu'inconfortables vis-à-vis de leurs collègues ;
- Les remboursements de frais sont réalisés plusieurs semaines, ou mois après l'engagement des dépenses, ce qui est inconcevable particulièrement au regard des salaires de ces agents ;
- Les directions refusent de faire l'avance des frais sans convocation, alors que nous sommes d'accord pour penser qu'aucun agent n'inventerait une participation à ces réunions, c'est donc inadmissible que ces comportements des services RH perdurent.

En conséquence nous vous demandons, encore une fois, d'intervenir auprès de ces directions, afin que de telles difficultés ne se produisent plus.

S'agissant de ce Groupe de travail, nous regrettons l'absence de relevé de décisions des dernières réunions qui nous conduit à nous poser un certain nombre de questions sur ce qui avait été semble-t-il acquis et qui n'est pas repris dans les documents fournis à ce jour :

- ✓ La mise en place d'un référent NT dans les directions est-il acquis et comment cela va-t-il se mettre en place ? Cette mesure est indispensable compte-tenu de la complexité du dossier NT au regard de la loi Sauvadet, mais sur l'ensemble des thématiques des contractuels ;
- ✓ Les rencontres individualisées dans les départements pour informer les agents et préparer le passage des épreuves verront-elles le jour ?
- ✓ Y aura-t-il ouverture de groupes de travail afin de mettre à jour la circulaire sur les doctrines d'emploi des agents de restauration et d'entretien ?
- ✓ Quant est-il de notre demande de communication du recensement nominal des agents éligibles aux élu-e-s aux CCP ?
- ✓ Vous ne donner aucun rappel sur les modalités de préparation, nous y reviendrons car pour la CGT la préparation doit se faire dans les meilleures conditions pour ces agents, c'est-à-dire en présentiel.

Cela signifie, suite au propos tenus à l'instant par l'administration, que si les agents doivent être correctement informés des modalités d'application de la loi, cela ne doit pas se faire dans la précipitation tant que toutes les questions ne sont pas réglées ou éclaircies afin que ceux-ci fassent leur choix dans les meilleures conditions.

Sur l'ensemble du dossier non titulaire nous avons noté avec intérêt la présence de fiches sur l'évaluation, le régime indemnitaire, la subrogation et l'avancement. Sur ces sujets, si nous constatons une avancée, il demeure plusieurs points de désaccord ou d'interrogation. Nous y reviendrons à l'examen des fiches.

Par ailleurs nous continuons à réclamer l'ouverture de négociations sur les sujets suivants, en souffrance depuis la fusion :

- ✓ Les conditions de vie au travail (matériels et moyens nécessaires à l'exercice des missions, prise en compte des spécificités des non titulaires par les directions locales, visite médicale...);
- ✓ La problématique du temps de travail, notamment les modalités de remplacement et de redistribution des heures libérées aux agents «Berkanis» à temps incomplet ;
- ✓ La rémunération et le régime indemnitaire (revalorisation salariale des contractuels hors «Berkanis», bénéfice de l'I.A.T...);
- ✓ Le droit à la mobilité choisie (mutation) des non titulaires «Berkanis», des ouvriers issus de l'Imprimerie nationale et des autres contractuels.

Concernant, les fiches liées à la mise en œuvre de la loi Sauvadet :

- ✓ Nous déplorons une fois de plus que le nombre de postes ouverts ne soit toujours pas communiqué. Pour rappel la CGT revendique que celui-ci soit égal au nombre de collègues éligibles ;
- ✓ De même, les projets d'arrêtés des concours et examens sont-ils prêts et pourquoi ne pas nous les avoir fournis aujourd'hui afin de les examiner ?
- ✓ Certaines fiches sont trop succinctes, telle celle sur la titularisation et ces incidences sur la retraite.

Nous aurons donc plusieurs remarques à faire à l'examen des fiches.